



Une voix pour la nature

Bretagne Vivante sepnb

19 rue de Gouesnou

BP 62132

29221 Brest Cedex 2

tél. 02 98 49 07 18

contact@bretagne-vivante.org

www.bretagne-vivante.org

Brest le 11/02/2020

**Objet :** Pollution par rejet en masse de particules de polystyrène

Monsieur le maire,

Nous venons porter à votre connaissance et à celle de vos services le fait suivant.

Il a été constaté dans les secteurs de Lambézellec (rue Yves Giloux) et de Pen ar Creac'h (pôle associatif) entre la mi et la fin janvier une importante pollution par des particules de polystyrène diffusées par le vent. Le volume était tel qu'il faisait d'abord penser dans un premier temps à une averse de neige !

Un particulier nous a remis les photos de l'événement annexées à ce courrier. Vous constaterez comme nous l'importance de la pollution engendrée qui a été aussi constatée par cette personne jusque dans le ruisseau de la Brasserie.

Ces particules proviennent visiblement de travaux de rénovation énergétique d'immeubles de ces quartiers. L'intérêt écologique de ces travaux est indéniable, par contre leur conduite, encadrement et surveillance est tout à fait incompréhensible dans un contexte de transition écologique où chacun est informé des dégâts environnementaux causés par ces matériaux, a fortiori s'ils sont émis en particules fines.

Plusieurs campagnes d'informations ont été menées dans ce sens à Brest : « Serial Cleaner » il y a peu et « Zéro mégot » actuellement. Sans compter d'autres campagnes en Bretagne, comme « La mer commence ici »<sup>1</sup>, montrant que les avaloirs des caniveaux ne sont pas des poubelles. En parallèle, la métropole mène de longue date une action importante, très positive, sur la qualité de l'eau (zérophyto) et les milieux naturels humides. Il est par conséquent plus que regrettable que des travaux aussi sensibles vis-à-vis de la qualité de l'environnement puissent être menés aussi légèrement, ruinant ainsi tous les efforts fournis.

Il va être difficile, voire impossible, de remédier aux dégâts causés mais il est par contre possible d'éviter qu'ils ne se reproduisent lors de travaux à suivre. Par conséquent, nous vous demandons Monsieur le maire, en vertu de l'autorité de police dont vous disposez concernant les déchets, d'une part de rechercher les responsabilités dans cette pollution et d'autre part de mettre en œuvre tous les moyens, notamment la suspension des travaux en cours, pour qu'elle ne se répète pas.

Nous vous remercions de bien vouloir nous tenir informés des démarches que vous allez engager à brève échéance.

Veuillez agréer Monsieur le Maire l'expression de nos sincères salutations.

Christian Hily

Vice-président de Bretagne Vivante pour le Finistère-Nord

<sup>1</sup><https://bulletindescommunes.net/la-mer-commence-ici/>